

RCS : GRENOBLE

Code greffe : 3801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de GRENOBLE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1996 B 01274

Numéro SIREN : 410 354 930

Nom ou dénomination : A RAYBOND

Ce dépôt a été enregistré le 23/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/009913

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n°de dépôt : **B2018/009913**
n°de gestion : **1996B01274**
n°SIREN : **410 354 930 RCS Grenoble**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Grenoble certifie avoir procédé le 23/07/2018 à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

A RAYBOND - Société par actions simplifiée
111/113 cours Berriat 38000 Grenoble -FRANCE-

date de clôture : 31/12/2017

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels



1381822

RAYBOND

BILAN ACTIF

Intitulés	31/12/2017			31/12/2016
	Brut	Amortissements Provisions	Net	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	50 440	39 210	11 229	3 266
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
<i>Total immobilisations incorporelles</i>	50 440	39 210	11 229	3 266
Immobilisations corporelles				
Terrains	41 444		41 444	41 444
Constructions	184 195	118 258	65 936	72 745
Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 424 064	3 029 983	394 080	501 119
Autres immobilisations corporelles	374 865	299 952	74 913	89 477
Immobilisations en cours	436 856		436 856	515 974
Avances et acomptes				
<i>Total immobilisations corporelles</i>	4 461 426	3 448 194	1 013 231	1 220 762
Immobilisations financières				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	87 122		87 122	85 577
<i>Total immobilisations financières</i>	87 122		87 122	85 577
ACTIF IMMOBILISE	4 598 989	3 487 405	1 111 583	1 309 606
Stocks				
Matières premières, approvisionnements	471 401		471 401	477 787
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis	269 727	118 864	150 862	122 064
Marchandises				
<i>Total des stocks</i>	741 128	118 864	622 263	599 851
Créances				
Avances et acomptes versés sur commandes	42 570		42 570	42 570
Clients et comptes rattachés	749 989	92 337	657 651	596 258
Autres créances	418 482		418 482	375 236
Capital souscrit et appelé, non versé				
<i>Total des créances</i>	1 211 042	92 337	1 118 704	1 014 065
Disponibilités et divers				
Valeurs mobilières dont actions propres :				
Disponibilités	2 646		2 646	276 547
Charges constatées d'avance	295 398		295 398	318 051
<i>Total disponibilités et divers</i>	298 044		298 044	594 598
ACTIF CIRCULANT	2 250 215	211 202	2 039 012	2 208 516
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Primes de remboursement des obligations				
Ecart de conversion actif				
TOTAL GENERAL	6 849 204	3 698 608	3 150 596	3 518 122

RAYBOND

BILAN PASSIF

Intitulés	31/12/2017	31/12/2016
<u>Situation nette</u>		
Capital social ou individuel Dont versé :	650 000	650 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	7 622	7 622
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	65 000	65 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	4 000 000	3 144 381
Report à nouveau	(96 769)	(65)
<u>Resultat de l'exercice (bénéfice ou perte)</u>	(3 229 899)	(3 241 086)
<i>Total situation nette</i>	<i>1 395 953</i>	<i>625 852</i>
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées	126 041	168 479
CAPITAUX PROPRES	1 521 995	794 332
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées	30 000	145 000
AUTRES FONDS PROPRES	30 000	145 000
Provisions pour risques	60 144	16 800
Provisions pour charges	202 082	171 461
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	262 226	188 261
<u>Dettes financières</u>		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	205 902	195 541
Emprunts et dettes financières divers	79 439	
<i>Total dettes financières</i>	<i>285 342</i>	<i>195 541</i>
<u>Dettes d'exploitation</u>		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	233 451	426 288
Dettes fiscales et sociales	558 672	932 096
<i>Total dettes d'exploitation</i>	<i>792 124</i>	<i>1 358 385</i>
<u>Dettes diverses</u>		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 280	658 797
<i>Total dettes diverses</i>	<i>11 280</i>	<i>658 797</i>
<u>Comptes de régularisation</u>		
Produits constatés d'avance	247 627	177 805
DETTES	1 336 374	2 390 529
Ecart de conversion passif		
TOTAL GENERAL	3 150 596	3 518 122

RAYBOND

COMPTE DE RESULTAT

	2017			2016
	France	Export	Total	
Vente de marchandises				
Production vendue : - biens	2 113 764		2 113 764	2 482 390
Production vendue : - services	355 646		355 646	265 406
CHIFFRES D'AFFAIRES NETS	2 469 411		2 469 411	2 747 796
Production stockée			(5 604)	(30 053)
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation			5 233	1 455
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges			251 924	266 961
Autres produits			32	138
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION			2 720 998	2 986 298
Charges externes				
Achat de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achat de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)			681 530	849 567
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)			(31 952)	(51 862)
Autres achats et charges externes			1 974 097	2 337 273
<i>Total charges externes</i>			<i>2 623 675</i>	<i>3 134 978</i>
Impôts, taxes et versements assimilés			147 466	112 026
Charges de personnel				
Salaires et traitements			2 115 721	1 972 482
Charges sociales			834 203	755 076
<i>Total charges de personnel</i>			<i>2 949 925</i>	<i>2 727 558</i>
Dotations d'exploitation				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			283 623	300 210
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			3 936	37 276
Dotations aux provisions pour risques et charges			73 965	30 065
<i>Total dotations d'exploitation</i>			<i>361 525</i>	<i>367 551</i>
Autres charges			49 502	49 136
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION			6 132 095	6 391 251
RESULTAT D'EXPLOITATION			(3 411 097)	(3 404 953)
Opérations en commun				
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés			1 545	1 226
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change			22	2 256
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS			1 567	3 483
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			7 504	6 146
Différences négatives de change			38	2 240
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES			7 542	8 387
RESULTAT FINANCIER			(5 975)	(4 903)
RESULTAT COURANT			(3 417 072)	(3 409 856)

RAYBOND

COMPTE DE RESULTAT (Suite)

	2017	2016
<u>Produits exceptionnels</u>		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital	666	
Reprises sur provisions et transferts de charges	50 280	44 825
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS	50 947	44 825
<u>Charges exceptionnelles</u>		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	7 842	6 523
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES	7 842	6 523
RESULTAT EXCEPTIONNEL	43 104	38 302
Participation des salariés aux résultats		
Impôts sur les bénéfices	(144 069)	(130 468)
TOTAL DES PRODUITS	2 773 512	3 034 608
TOTAL DES CHARGES	6 003 412	6 275 694
BENEFICE ou PERTE	(3 229 899)	(3 241 086)

A. RAYBOND SAS

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2017

A. RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 2

I - PRESENTATION DE LA SOCIETE ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 Présentation de la société

A Raybond SAS est une société de fabrication d'adhésifs et de commercialisation de pièces préencollées.

1.2 Faits caractéristiques de l'exercice

Des pertes significatives ayant été enregistrées sur les derniers exercices, les capitaux propres de la société ont été inférieurs à la moitié du capital social pour la première fois au 31 décembre 2012. Une augmentation du capital a été décidée en décembre 2013. A la clôture de l'exercice 2013, les capitaux propres de la société ont été à nouveau inférieurs ; une nouvelle augmentation a été faite. La continuité de l'exploitation de la société est par conséquent subordonnée au maintien du soutien financier de la société A. Raymond & Cie SC, société mère du groupe Raymond.

Lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 2014, il a été décidé notamment d'une part de transformer la société en Société par Actions Simplifiée (SAS) et d'autre part de procéder à une augmentation de capital puis une réduction de celui-ci avec affectation dans un compte de réserve indisponible pour affecter par la suite la perte générée lors de l'exercice 2014. Lors de l'Assemblée Générale du 29 décembre 2015, une nouvelle opération d'augmentation-réduction du capital social a été réalisée pour affecter par la suite la perte générée lors de cet exercice. Lors de l'Assemblée Générale du 29 décembre 2016, une nouvelle opération d'augmentation-réduction du capital social a été réalisée pour affecter par la suite la perte générée lors de cet exercice. Lors de l'Assemblée Générale du 6 décembre 2017, une nouvelle opération d'augmentation-réduction du capital social a été réalisée pour affecter par la suite la perte générée lors de cet exercice.

Le soutien financier du groupe s'est manifesté notamment par l'octroi de facilités de trésorerie au travers du pool de trésorerie du Groupe.

1.3 Changements de règles et méthodes comptables :

Aucun changement de méthode comptable n'est intervenu au cours de l'exercice à l'exception de celui résultant de l'application obligatoire à compter du 1er janvier 2017 du règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture dont les effets sont présentés dans la note 5.5 « Informations relatives à la première application du règlement sur les instruments financiers ».

II - PRINCIPES COMPTABLES ET METHODES D'EVALUATION

2.1 Principes comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été préparés conformément aux dispositions de la législation française et aux principes comptables généralement admis en France.

Les principes suivants ont notamment été respectés :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles d'établissement et de présentation des comptes annuels.

2.2 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'achat, hors frais financiers.

Les logiciels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

Les coûts de développement sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus.

2.3 Immobilisations corporelles

Coût d'entrée

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (coût d'achat et de mise en service) ou à leur coût de production.

Amortissement

Les immobilisations sont amorties selon le mode linéaire (selon la catégorie d'immobilisation) sur leur durée d'utilisation prévue (sont amorties sur la base des unités d'œuvre), à compter de la fin de la période d'acquisition ou de production. Lorsque, à l'intérieur d'une immobilisation déterminée, des éléments dissociables d'une valeur relative significative ont une durée d'utilisation prévue distincte de la durée d'utilisation de l'immobilisation elle-même, des composants spécifiques sont définis ; ces composants sont alors amortis sur la durée d'utilisation qui leur est propre. La base de calcul de l'amortissement est constituée par le coût d'acquisition diminué le cas échéant de la valeur résiduelle estimée à la fin de la durée d'utilisation prévue.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 4

Les durées d'utilité sont définies pour chaque catégorie d'immobilisation de la façon suivante :

- constructions	20 ans
- agencements et aménagements	10 ans
- installations techniques, matériel	6 ans
- outillage	2 - 3 ans
- matériel de transport	5 - 6 ans
- matériel de bureau	5 ans
- mobilier de bureau	10 ans
- matériel informatique	3 ans

Un amortissement dérogatoire est pratiqué lorsque les règles et usages le permettent.

Dépréciation

Une dépréciation est enregistrée, lorsqu'un indice de perte de valeur apparaît, pour ramener la valeur nette comptable d'un bien à sa valeur actuelle, déterminée comme étant la valeur la plus élevée entre valeur vénale et valeur d'usage.

En cas de comptabilisation d'une dépréciation, le plan d'amortissement est modifié de manière prospective.

2.4 Stocks

Les stocks autres que produits fabriqués sont évalués suivant la méthode du coût d'achat moyen pondéré.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard (qui inclut les coûts directs et indirects de production) et réévalués, le cas échéant, en fonction des écarts sur prix de revient constatés au cours de la période.

Une dépréciation est constatée, lorsque la valeur de réalisation estimée est inférieure au coût de revient ci-dessus ou lorsque la rotation des stocks est jugée insuffisante.

2.5 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées en fonction des risques de non-recouvrement, appréciés au cas par cas.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 5

2.6 Provisions réglementées

Les provisions réglementées comprennent notamment les amortissements dérogatoires pratiqués en conformité avec les dispositions fiscales plus favorables.

2.7 Provisions

Litiges

D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la direction, et après avis des conseils externes, le cas échéant, les provisions jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés

2.8 Indemnités de départ à la retraite

Les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et de la convention collective, en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement des augmentations de salaires jusqu'à l'âge de départ à la retraite, de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles ont été comptabilisés en résultat dès qu'ils ont été constatés.

2.9 Gratifications accordées au titre des médailles du travail

Les engagements relatifs aux gratifications accordées au titre des médailles du travail sont évalués à la valeur actuelle probable des droits acquis en tenant compte des dispositions légales et des accords d'entreprise en fonction d'hypothèses actuarielles tenant compte principalement de la rotation du personnel et des tables de mortalités. Les engagements ainsi calculés sont comptabilisés en provisions.

Les écarts résultant des changements d'hypothèses actuarielles sont comptabilisés en résultat dès qu'ils sont constatés.

2.10 Opérations en devises

Les transactions en devises sont enregistrées au cours du jour de la transaction: à la clôture, les créances et les dettes sont valorisées au cours de change en vigueur à cette date, une provision pour risque est enregistrée en cas de perte latente.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 6

2.11 Intégration fiscale

La société fait partie du périmètre d'intégration fiscale du Groupe A. Raymond dont la société mère est A. Raymond & Cie SCS. La société se trouve dans une situation identique à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément.

III - NOTES SUR LE BILAN

3.1 Immobilisations incorporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 12 (K€ 2 en 2016) et la dotation aux amortissements à K€ 4 (K€ 2 en 2016).

La société a cédé ou mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de K€ 0 en 2017 (K€ 0 en 2016).

3.2 Immobilisations corporelles

Les acquisitions de l'exercice se sont élevées à K€ 72 (K€ 186 en 2016). La dotation aux amortissements s'est élevée à K€ 280 (K€ 299 en 2016).

La société a cédé ou mis hors service des immobilisations ayant une valeur brute de K€ 41 en 2017 (K€ 0 en 2016).

3.3 Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont constituées du Fond de Garantie Mutuelle valorisé à K€ 87 au 31 décembre 2017.

3.4 Stocks

Le stock brut s'élève à K€ 741 au 31 décembre 2017 (K€ 715 au 31 décembre 2016).
La dépréciation des stocks s'élève à K€ 119 au 31 décembre 2016 (K€ 115 au 31 décembre 2016)

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 7

3.5 Créances clients et comptes rattachés

Les créances clients et comptes rattachés s'élèvent à K€ 750 au 31 décembre 2017 (K€ 699 au 31 décembre 2016).

La dépréciation des créances douteuses s'élève à K€ 92 au 31 décembre 2017 (K€ 103 au 31 décembre 2016).

3.6 État des échéances des créances

Les créances au 31 décembre 2017 se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Créances clients	750	699
Dépôts et cautionnements	87	85
Créances sociales	0	2
Créances fiscales	177	176
Compte courant AR SCS	199	175
Débiteurs divers (Avances fournisseurs, avoirs à recevoir, autres débiteurs divers)	45	22
	1 258	1 159

L'ensemble des créances est à échéance à moins d'un an, à l'exception des dépôts et cautionnement.

3.7 Capital social

Au 31/12/2017, le capital social de 650 000 euros est divisé en 16 250 parts de € 40 chacune.

Le capital social est détenu à 100 % par la société A. Raymond SCS.

3.8 Tableau de variation des capitaux propres

	K€
Capitaux propres au 31 décembre 2016	794
Augmentation du capital social	4 000
Réduction du capital social	(4 000)
Affectation en réserve	4 000
Variation des provisions réglementées	(42)
Perte de l'exercice	(3 230)
Capitaux propres au 31 décembre 2017	1 522

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 8

3.9 Provisions réglementées

Les provisions réglementées correspondent aux amortissements dérogatoires pour K€ 126 au 31 décembre 2017 (K€ 168 au 31 décembre 2016).

3.10 Provisions

Les provisions se répartissent comme suit :

(en K€)	31 décembre 2016	Dotation de l'exercice	Reprise de l'exercice	Dont		31 décembre 2017
				Reprise sans objet	Reprise avec objet	
Provision pour litiges	17	60	17	0	17	60
Provisions pour indemnités de départ en retraite et médailles du travail	171	31				202
Total	188	91	17		17	262

Les provisions comptabilisées au titre des indemnités de départ en retraite, de la cotisation retraite complémentaire des cadres dirigeants et des médailles du travail s'élèvent à K€ 202.

Hypothèses retenues pour l'estimation des engagements en matière d'indemnités de départ en retraite :

Age de départ à la retraite :

Année de naissance	Cadre	Non cadre
De 1953 à 1960	-	61 ans
A partir de 1961	63 ans	62 ans

Taux de rotation à prendre en compte :

Tranche d'âge	Cadre	Non cadre
De 0 à 24 ans	0,00%	4,29%
De 25 à 29 ans	7,68%	8,49%
De 30 à 34 ans	4,15%	3,61%
De 35 à 39 ans	6,86%	6,20%
De 40 à 44 ans	0,76%	8,13%
De 45 à 49 ans	2,46%	0,00%
A partir de 50 ans	0,92%	0,00%

Taux d'actualisation : 1,5 %

Taux de hausse salariale pour les années à venir : 2 %

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 9

3.11 État des échéances des dettes

L'ensemble des dettes de la société est à échéance à moins d'un an : K€ 1 136 au 31 décembre 2017 (K€ 2 240 au 31 décembre 2016).

3.12 Charges constatées d'avance

Le montant au 31 décembre 2017 s'élève à K€ 295 dont K€ 24 concernent les loyers CPI Invest (ex-COSI Immobilier) pour le 1^{er} trimestre 2017.

3.13 Entreprises liées

Les principaux postes du bilan représentatifs de transactions avec les entreprises liées sont les suivants :

(en K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Clients et comptes rattachés	347	321
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	-49	-42
Emprunts et dettes financières	0	0
Compte de nivellement	-79	-649
Comptes courants	199	175
Créances / (dettes) nettes	418	-195

Les comptes courants sont classés en "Autres dettes" lorsqu'ils sont créditeurs et en "Autres Créances" lorsqu'ils sont débiteurs.

Il n'y a pas de transactions significatives avec les parties liées qui n'auraient pas été conclues à des conditions normales de marché.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 10

IV - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**4.1 Ventilation du chiffre d'affaires net**

(K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016	Variation
France	126	129	-3
Étranger	2 343	2 619	-276
Total	2 469	2 748	-279

4.2 Produits et charges avec les entreprises liées

(en K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Ventes	465	443
Achats	-44	-61
Autres achats et charges externes	-514	-545
Produits financiers	0	0
Charges financières	-5	-5

Les transferts de charges, qui s'élèvent à K€ 241, correspondent pour l'essentiel à des refacturations de charges à d'autres sociétés du groupe.

4.3 Produits et charges financiers

(en K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Intérêts et charges assimilées	(7,5)	(6,1)
Autres intérêts et produits assimilés	1,5	1,2
Profit net / (perte nette) de change	0,0	0
Total	(6,0)	(4,9)

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 11

4.4 Produits et charges exceptionnels

Le résultat exceptionnel au 31 décembre 2017 ressort comme suit :

(en K€)	31 décembre 2017	31 décembre 2016
Produit de cession d'élément d'actif	0,7	-
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	-	
Variation des amortissements dérogatoires	42,4	38,3
TOTAL	43,1	38,3

V - AUTRES INFORMATIONS

5.1 Identité de la société consolidante

Les comptes individuels de la société sont inclus, suivant la méthode de l'intégration globale, dans les comptes consolidés de la société A. Raymond & Cie SCS, située 111 Cours Berriat – 38 000 Grenoble.

5.2 Engagements financiers

Crédit bail

Les engagements de crédit bail sont supportés par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 30. Les redevances de l'exercice s'élèvent à K€ 36.

Autres engagements financiers

Une caution bancaire est supportée par la société mère, A. Raymond & Cie SCS pour un montant de K€ 57. Elle correspond à une garantie sur les loyers du local situé à Meyzieu.

A RAYBOND SAS

Annexe aux comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Page 12

5.3 Effectifs moyens

	<u>2017</u>	<u>2016</u>
Cadres	22	22
Employés et techniciens	17	17
Ouvriers	5	5
TOTAL	44	44

5.4 Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi

Au 31 décembre 2017, un montant du Crédit d'Impôt pour la Compétitivité et l'Emploi de K€ 55 est inscrit à l'actif du bilan.

Ce montant n'a pas été utilisé au cours de l'exercice, n'ayant pas fait l'objet d'un préfinancement, d'une imputation sur l'impôt sur les sociétés du groupe fiscal A.RAYMOND ou d'un remboursement.

5.5 Informations relatives à la première application du règlement sur les instruments financier

L'application obligatoire, à compter du 1er Janvier 2017, du règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers a pour effet de présenter les écarts de conversion des dettes et créances d'exploitation (provisionnés ou réalisés) en résultat d'exploitation.

Pour l'exercice 2017, il n'y a pas d'effet sur le résultat d'exploitation, l'application de ce règlement n'a pas eu d'impact pour la société.

A. RAYBOND SAS

Au Capital de 650 000 Euros

**Siège Social à GRENOBLE 38000
113, Cours Berriat**

**SIRENE 410354930 - 00019
APE 426 C**

PROCES - VERBAL

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit,
Le jeudi vingt-huit juin à dix heures,
Au siège Social, 113 Cours Berriat – 38000 Grenoble,

La société A. RAYMOND et Cie, société en commandite simple, au capital de 3 203 200,00 euros, dont le siège social est à 113 Cours Berriat - 38000 Grenoble, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 057 501 256, représentée par M. Antoine Robert RAYMOND, Gérant,

Associée unique de la société A. RAYBOND SAS,

Convoquée en date du 20 juin 2018 par Monsieur Frédéric LAURE, Président de la société A. RAYBOND SAS, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour prévu sur la convocation, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1°) - Lecture du rapport de gestion établi par le Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017,
- 2°) - Lecture du rapport du Commissaire aux Comptes,
- 3°) - Examen et approbation des comptes annuels de l'Exercice clos le 31 décembre 2017,
- 4°) - Quitus au Président,
- 5°) - Affectation du résultat de l'exercice 2017,
- 6°) - Conventions réglementées,
- 7°) - Pouvoirs pour formalités

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque Membre de l'Assemblée à son entrée en séance.

Assistaient à la réunion :

- Monsieur Antoine RAYMOND, Gérant de la Société A.RAYMOND et Cie SCS, Associée Unique,
- Monsieur Frédéric LAURE, Président de la Société A.RAYBOND SAS.

La Présidence est assurée par Monsieur Frédéric LAURE, Président.



PricewaterhouseCoopers Audit, Commissaire aux Comptes Titulaire de la société, représentée par M. Philippe GUEGUEN, régulièrement convoquée, n'assiste pas à la réunion et est excusée.

Au vu des documents suivants :

- la convocation du 20 juin 2018,
- les envois et accusés de réception afférents à la convocation,
- le texte des décisions,
- les statuts de la société,

A pris les décisions suivantes :

PREMIÈRE DÉCISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture (i) du rapport de gestion établi par le Président relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2017 et (ii) du rapport général du Commissaire aux comptes sur l'exécution de sa mission au cours dudit exercice, et (iii) pris connaissance des comptes et du bilan de l'exercice social clos le 31 décembre 2017, qui se solde par une perte nette comptable de (3.229.899) Euros, les approuve tels qu'ils lui ont été présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, l'Associé Unique prend acte que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge une somme de 14982 Euros correspondant à des dépenses non déductibles fiscalement.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale donne au président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice clos le 31 décembre 2017.

TROISIÈME DÉCISION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion établi par le Président, décide d'affecter la perte nette comptable de l'exercice clos le 31 décembre 2017 s'élevant à (3.229.899) Euros, de la façon suivante :

par compensation du compte de réserve indisponible, affecté lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 6 décembre 2017, pour un montant de (3.326.604) Euros ; le solde de 96.705 Euros en Report à nouveau.

En application des dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, l'Assemblée Générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le 31/12/2017 : « néant »

Exercice clos le 31/12/2016 : « néant »

Exercice clos le 31/12/2015 : « néant »

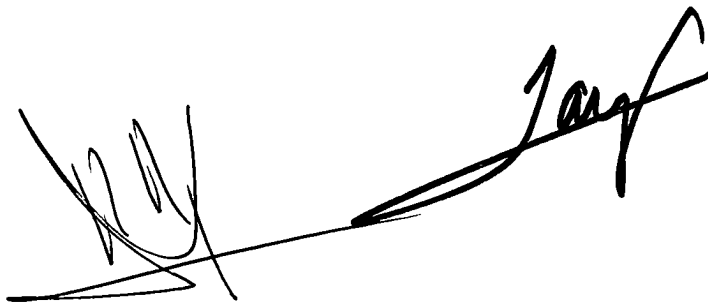
QUATRIEME DÉCISION

L'Assemblée Générale déclare qu'aucune convention visée à l'article L 227-10 alinéa 4 du Code de commerce n'est intervenue au titre de l'exercice écoulé.

CINQUIEME DECISION

L'Assemblée Générale donne au Président ou à tout porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes, tous pouvoirs pour effectuer toutes les formalités consécutives aux décisions prises ci-avant.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour,
La séance est levée à 11 heures.



A. RAYBOND

Société par actions simplifiée
Au capital de 650 000,00 €

Siège social :
113 Cours Berriat – 38000 GRENOBLE

410 354 930 R.C.S. GRENOBLE

RAPPORT DE GESTION

EN VUE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28/06/2018

ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

Conformément aux prescriptions réglementaires et statutaires, le rapport de gestion de notre société concerne l'exercice couvrant la période du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Ce rapport a pour but d'éclairer vos décisions sur chacune des questions figurant à l'ordre du jour de notre assemblée générale ordinaire annuelle.

Nous vous proposons d'examiner successivement chacun des points suivants :

- l'examen des résultats et de la situation financière de la société au 31/12/2017
- l'affectation des résultats de l'exercice
- l'attribution de pouvoirs pour réaliser les formalités de publicité requises par la loi

I – Examen des résultats et de la situation financière de l'entreprise au 31/12/2017

Introduction

Les résultats et la situation financière de la société sont donnés par les documents comptables arrêtés au 31 décembre 2017 et couvrant une période de 12 mois.

Les comptes ont été établis en conformité avec les règles comptables juridiques et fiscales en vigueur. Ils se caractérisent par :

- | | |
|---------------------------------------|------------|
| - Un total du bilan de | 3 151 K€ |
| - Un chiffre d'affaires hors taxes de | 2 469 K€ |
| - Un résultat net comptable de | (3 230 K€) |

a) Examen des résultats obtenus

Le résultat net de l'exercice est de (3 230 K€) avec un résultat d'exploitation de (3 411 K€), un résultat financier de (6 K€), un résultat exceptionnel de 43 K€, un crédit-impôt recherche de 159 K€, un crédit-impôt intéressement de 0 K€ et un impôt de 0 K€.

Les produits d'exploitation de K€ 2 721 sont constitués :

- d'un chiffre d'affaires de K€ 2 469 qui correspond à :
 - 75,4 % des ventes de pièces préencollées
 - 22,8 % pour l'activité pick & bond (hors ventes d'outils)
 - 0,8 % des ventes d'outils
 - 1,0 % d'autres prestations de services et ventes diverses
- d'une production stockée de K€ (6)
- d'une production immobilisée de K€ 0
- de reprises sur provisions & transferts de charges de K€ 252
- d'autres produits et subventions K€ 5

Les charges d'exploitation (K€ 6 132) :

Les principaux postes de coûts sont :

- Les achats de matières premières, produits semis finis et autres approvisionnements de (K€ 650), variations de stock inclus
- Les autres achats et charges externes de (K€ 1 974)
- Les charges de personnel de (K€ 2 950)
- Les impôts et taxes de (K€ 148)
- Les dotations aux amortissements et provisions de (K€ 361)
- Les autres charges de (K€ 50)

Nous vous demanderons de bien vouloir approuver les comptes tels qu'ils vous sont présentés et, de donner quitus au président de sa gestion pendant l'exercice 2017.

b) Perspectives d'avenir

En 2018, le chiffre d'affaires budgété d'A.RAYBOND est de 1 921 K€, en baisse -22 % par rapport à 2017.

A fin mai 2018, le chiffre d'affaires d'A.RAYBOND est en baisse de -2 % par rapport à la même période en 2017. Par rapport au budget, il est supérieur de 25 %.

Le résultat net budgété d'A.RAYBOND pour 2018 est de (5,3 M€) impact du crédit impôt recherche inclus.

A fin avril 2018, le résultat net d'A.RAYBOND est de (1 087 K€) impact du crédit impôt recherche inclus. Pour la même période, le budget prévoyait un résultat net de (1 696 K€).

Comme déjà précisé dans les précédents rapports de gestion, depuis 2008 nous avons relancé l'activité Recherche et Développement, notamment en collaboration avec des prestataires extérieurs, afin de mettre au point un nouvel adhésif et développer notre offre commerciale.

L'année 2014 a été marquée par le déploiement de la force commerciale ; celle-ci est en plein essor. Pendant que l'activité préencollage continue à décroître, de nouveaux projets sont lancés avec la nouvelle offre commerciale ; la mise en place de la « franchise » en Chine en collaboration avec l'entité locale est également un élément majeur de cette année.

L'année 2015, outre la continuité par rapport à 2014, l'accent a été également mis sur l'innovation.

Comme en 2016 et 2017, on restera en 2018 sur les mêmes axes que les années précédentes, un effort sera notamment fait sur la force commerciale (avec l'embauche de 2 architectes).

c) Endettement de la société

Le montant total de l'endettement représente K€ 1 336, soit 42 % du total du bilan, correspondant :

- Dettes fournisseurs :	K€	233
- Dettes fiscales & sociales :	K€	559
- Dettes financières :	K€	285
- Autres dettes et produits constatés d'av. :	K€	259

Décomposition à la clôture du solde des dettes à l'égard des fournisseurs par date d'échéance :

- Dettes échues au 31/12/2017 :	K€	85
- Dettes à échoir		
. à 1 mois :	K€	125
. à 2 mois :	K€	23
. à 3 mois et au-delà :	K€	0

d) Etat de créances

Le montant total des créances représente K€ 1 211, soit 38 % du total du bilan, correspondant :

- Créances clients :	K€	750	(dont Facture à établir K€ 270)
- Créances fiscales & sociales :	K€	376	
- Autres créances :	K€	85	

Décomposition à la clôture du solde des créances à l'égard des clients par date d'échéance :

- Créances échues au 31/12/2017 :	K€	288
- Créances à échoir		
. à 1 mois :	K€	124
. à 2 mois :	K€	68
. à 3 mois et au-delà :	K€	0

e) Informations sur le détail des dettes fournisseurs et créances clients échues au 31/12/2017

(selon décret 2015-1553 du 27 novembre 2015 mis en application à compter des exercices ouverts à partir du 1^{er} juillet 2016)

Fournisseurs :	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture					
	terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	90	12	3	3	7	25
Montant total des factures concernées (TTC)	35,9 K€	41,4 K€	6,0 K€	1,8 K€	0,9 K€	50,1 K€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	1,16%	1,34%	0,19%	0,06%	0,03%	1,62%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	1,41%	1,62%	0,24%	0,07%	0,04%	1,97%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues						
Montant total des factures exclues (TTC)						
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : 45 jours fin de mois date de facture					

Clients :	Article D. 441 I. - 1° du Code de commerce : Factures reçues non réglées à la date de clôture					
	terme est échu					
	0 jour (indicatif)	1 à 30 jours	31 à 60 jours	61 à 90 jours	91 jours et plus	Total (1 jour et plus)
(A) Tranche de retard de paiement						
Nombres de factures concernées	40	5	3	3	15	26
Montant total des factures concernées (TTC)	137,8 K€	12,5 K€	2,8 K€	2,8 K€	37,8 K€	55,9 K€
Pourcentage du montant total des achats de l'exercice (TTC)	4,45%	0,40%	0,09%	0,09%	1,22%	1,80%
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice (TTC)	5,40%	0,49%	0,11%	0,11%	1,48%	2,19%
(B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses ou non comptabilisées						
Nombre de factures exclues					26	26
Montant total des factures exclues (TTC)					94,7 K€	94,7 K€
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 443-1 du Code de commerce)						
Délais de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délais contractuels : mention facture					

f) Activité en matière de R&D

Les dépenses éligibles au crédit impôt recherche se montent à K€ 531.
Le montant du crédit impôt recherche s'élève à K€ 159.

g) Points marquants de l'exercice

/

h) Dépenses somptuaires

Aucune dépense somptuaire n'est constatée pour l'année 2017.
Le montant des amortissements excédentaires est de K€ 15.

i) Dividendes

Aucun dividende n'a été versé au cours des trois exercices précédents.

j) Répartition du Capital

A.RAYMOND & Cie SCS est l'unique associé de A.RAYBOND SAS.

II – Affectation des résultats

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice 2017 s'élevant à la somme de (3 229 899,29) euros

- au Compte de réserve : (3 326 603,80) euros
- au Report à nouveau : 96 704,51 euros

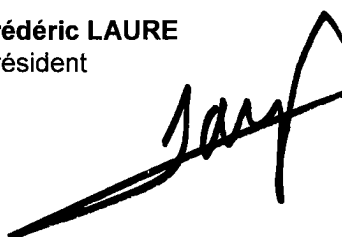
-oOo-

Il va vous être donné lecture des rapports du Commissaire aux comptes.

Nous nous tenons à votre disposition pour vous fournir tous renseignements que vous pourriez désirer et compléter nos explications concernant la comparaison des comptes de l'exercice avec ceux de l'exercice précédent.

Compte tenu des explications qui précèdent, nous vous demandons de bien vouloir approuver les décisions qui vous seront présentées ainsi que les comptes annuels de l'exercice écoulé et consentir quitus au Président.

Frédéric LAURE
Président



A. RAYBOND

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2017)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2017)

A. Raybond
115 cours Berriat
38000 Grenoble

A l'Associé unique,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société A. Raybond relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

PricewaterhouseCoopers Audit, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, Fax: +33 (0)4 78 17 81 79, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 € Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine RCS Nanterre 672 006 483 TVA n° FR 76 672 006 483 Siret 672 006 483 00362 Code APE 6920 Z Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les notes 1.3 « Changements de règles et méthodes comptables » et 5.5 « Informations relatives à la première application du règlement sur les instruments financiers » de l'annexe aux comptes annuels qui exposent le changement de méthode comptable lié à la première application du règlement ANC n°2015-05 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés à l'associé unique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents adressés à l'associé unique sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

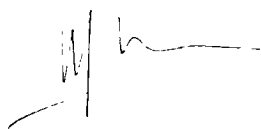
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Lyon, le 26 juin 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit



2018.06.26

20:49:18 +02'00'

Philippe Guéguen

A. RAYBOND

**Rapport du commissaire aux comptes établi en
application de l'article L. 823-12 du code de commerce**



**Rapport du commissaire aux comptes établi en application de l'article L. 823-12
du code de commerce**

A. Raybond

115 cours Berriat
38000 Grenoble

A l'Associé unique,

En application de l'article L. 823-12 du code de commerce, nous vous signalons que votre société n'a pas fait application des dispositions de l'article L. 225-129-6 alinéa 2 du code de commerce considérant qu'elle n'entre pas dans le champ d'application de cet article.

Fait à Lyon, le 26 juin 2018

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

2018.06.26

20:48:13

+02'00'

Philippe Guéguen

PricewaterhouseCoopers Audit, Grand Hôtel Dieu 3 Cour du Midi - CS 30259 69287 Lyon cedex 02
Téléphone: +33 (0)4 78 17 81 78, Fax: +33 (0)4 78 17 81 79, www.pwc.fr

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social: 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine RCS Nanterre 672 006 483 TVA n° FR 76 672 006 483 Siret 672 006 483 00362 Code APE 6920 Z Bureaux Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse

1 - BILAN ACTIF

DGFIP N° 2050 2018

Désignation de l'entreprise : RAYBOND

Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois 12

Adresse de l'entreprise : 113 Cours Berriat, 38000 GRENOBLE

Durée de l'exercice précédent 12

Numéro SIRET 4 1 0 3 5 4 9 3 0 0 0 1 9

si déposé néant, cochez la case : ☐ *

				Exercice N clos le, 31/12/2017		
		Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISÉ *	Frais d'établissement *	AB		AC		
	Frais de développement *	CX		CQ		
	Concessions, brevets et droits similaires	AF		AG		
	Fonds commercial (I)	AH		AI		
	Autres immobilisations incorporelles	AJ	50 440	AK	39 210 11 229	
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM		
	Terrains	AN	41 444	AO	41 444	
	Constructions	AP	184 195	AQ	118 258 65 936	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	3 424 064	AS	3 029 983 394 080	
	Autres immobilisations corporelles	AT	374 865	AU	299 952 74 913	
Immobilisations en cours	AV	436 856	AW	436 856		
Avances et acomptes	AX		AY			
DOUBILLEMENTS FINANCIERS (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT		
	Autres participations	CU		CV		
	Créances rattachées à des participations	BB		BC		
	Autres titres immobilisés	BD		BE		
	Prêts	BF		BG		
	Autres immobilisations financières *	BH	87 122	BI	87 122	
	TOTAL (II)	BJ	4 598 989	BK	3 487 405 1 111 583	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	471 401	BM	471 401
		En cours de production de biens	BN		BO	
		En cours de production de services	BP		BQ	
		Produits intermédiaires et finis	BR	269 727	BS	118 864 150 862
		Marchandises	BT		BU	
	CRÉANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	42 570	BW	42 570
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	749 989	BY	92 337 657 651
		Autres créances (3)	BZ	418 482	CA	418 482
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC	
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE	
DIVERS	Disponibilités	CF	2 646	CG	2 646	
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	295 398	CI	295 398	
	TOTAL (III)	CJ	2 250 215	CK	211 202 2 039 012	
	Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW			
Primes de remboursement des obligations (V)		CM				
Ecart de conversion actif * (VI)		CN				
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	6 849 204	IA	3 698 608 3 150 596	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières rattachées :		CP		
Clause de réserve de propriété : *		Stocks :				
		(3) Part à plus d'un an :		CR		
		Créances :				

46

2 - BILAN PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2018

Désignation de l'entreprise : RAYBOND

Néant ☐ *

				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) *	(Dont versé :	650 000	DA	650 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...			DB	7 622
	Écarts de réévaluation (2) *	(dont écart d'équivalence :	EK	DC	
	Réserve légale (3)			DD	65 000
	Réserves statutaires ou contractuelles			DE	
	Réserves réglementées (3)*	(Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours :	B1	DF	
	Autres réserves	(Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants *	EJ	DG	4 000 000
	Report à nouveau			DH	(96 769)
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)			DI	(3 229 899)
	Subventions d'investissement			DJ	
	Provisions réglementées *			DK	126 041
	TOTAL (I)			DL	1 521 995
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs			DM	
	Avances conditionnées			DN	30 000
	TOTAL (II)			DO	30 000
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques			DP	60 144
	Provisions pour charges			DQ	202 082
	TOTAL (III)			DR	262 226
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles			DS	
	Autres emprunts obligataires			DT	
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)			DU	205 902
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs	EI		DV	79 439
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			DW	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			DX	233 451
	Dettes fiscales et sociales			DY	558 672
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			DZ	
	Autres dettes			EA	11 280
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)			EB	247 627
	TOTAL (IV)			EC	1 336 374
	Écarts de conversion passif *		(V)	ED	
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)			EE	3 150 596
RENVIS	(1)	Écart de réévaluation incorporé au capital		1B	
	(2)	Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959)		1C	
		Écart de réévaluation libre		1D	
		Réserve de réévaluation (1976)		1E	
	(3)	Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *		1F	
	(4)	Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an		1G	1 336 374
	(5)	Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP		1H	205 902

* Cliquer sur ce lien pour accéder à la notice 2032 - NOT

4

3 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2052 2018

Désignation de l'entreprise : RAYBOND

Néant ☐ *

		Exercice N					
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC	
	Production vendue { biens *	FD	2 113 764	FE		FF	2 113 764
		FG	355 646	FH		FI	355 646
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	2 469 411	FK		FL	2 469 411
	Production stockée *					FM	(5 604)
	Production immobilisée *					FN	
	Subventions d'exploitation					FO	5 233
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges * (9)					FP	251 924
	Autres produits (1) (11)					FQ	32
	Total des produits d'exploitation (2) (I)					FR	2 720 998
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS	
	Variation de stock (marchandises) *					FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU	681 530
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV	(31 952)
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	1 974 097
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	147 466
	Salaires et traitements *					FY	2 115 721
	Charges sociales (10)					FZ	834 203
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements *		- dotations aux provisions		GA	283 623
						GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *				GC	3 936
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	73 965
	Autres charges (12)					GE	49 502
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	6 132 095
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					GG	(3 411 097)
OPÉRATIONS EN COURS	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH	(III)
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI	(IV)
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL	1 545
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	
	Différences positives de change					GN	22
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO	
	Total des produits financiers (V)					GP	1 567
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	7 504
	Différences négatives de change					GS	38
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT	
	Total des charges financières (VI)					GU	7 542
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(5 975)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	(3 417 072)

46

4 - COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (suite)

DGFIP N° 2053 2018

Désignation de l'entreprise : RAYBOND

Néant ☐ *

		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	666
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	50 280
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	50 947
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	7 842
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	7 842
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	43 104
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices *		HK	(144 069)
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	2 773 512
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	6 003 412
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	(3 229 899)
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	36 298
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6 bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	IJ	
	(6 ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	IK	
	(6 ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	IX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	241 364
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives	A3	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : obligatoires	A4	49 257
	(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
	Reprise sur Amortissements dérogatoires		50 280
	Cession Immo		666
Dotations aux Amortissements dérogatoires	7 842		
TOTAL GENERAL	7 842	50 947	
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
TOTAL GENERAL			